N° D2025_03_23

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 10 MARS 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17 juillet 2020, visée en Préfecture le 30 juillet 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature du M. MAZET, Vice président en charge de la Commande Publique du 21 mars 2021 ;
- Vu l'article R. 2194-1 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu le marché n°2021M21025 du 18 août 2021 pour l'inventaire ornithologique sur le site d'escalade nature de la falaise de Céüze conclu avec le groupement ALP'PAGES ENVIRONNEMENT (38920 CROLLES) représenté par Monsieur Jean-Philippe PAGES (Mandataire du groupement conjoint composé également d'ECOSIM (38220 LAFFREY) représenté par Madame Mélanie BLANC et d'OSMIE ENVIRONNEMENT (38190 FROGES) représenté par Madame Alix DIDON) ;
- Vu l'article 11 - clause de réexamen de l'Acte d'Engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Vu l'information portée à notre connaissance par mail du 21 février 2025 du mandataire Monsieur Jean-Philippe PAGES sur l'arrêt de la profession de Madame Alix DIDON gérante de la société OSMIE ENVIRONNEMENT ;
- Vu la demande du mandataire Monsieur Jean-Philippe PAGES pour reprendre les missions confiées à la société OSMIE ENVIRONNEMENT jusqu'au terme du marché ;
- Vu l'article 11 - « Clause de réexamen » de l'Acte d'Engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Vu l'information portée à notre connaissance par mail du 21 février 2025 du mandataire Monsieur Jean-Philippe PAGES sur l'arrêt de la profession de Madame Alix DIDON gérante de la société OSMIE ENVIRONNEMENT ;
- Vu la demande du mandataire Monsieur Jean-Philippe PAGES afin de reprendre les missions confiées à la société OSMIE ENVIRONNEMENT jusqu'au terme du marché ;
- Considérant la nécessité de céder le reste des prestations dévolues à la société OSMIE ENVIRONNENT au profit de la société ALP'PAGES (38920 CROLLES) ;
-Considérant qu'il y a lieu de contracter un avenant n°1.

DÉCIDONS

Article1 :

Il est conclu un avenant n°1 au marché n°202121M21025 18 août 2021 pour l'inventaire ornithologique sur le site d'escalade naturel de la falaise de Céüze conclu avec le groupement ALP'PAGES ENVIRONNEMENT (38920 CROLLES) représenté par Monsieur Jean-Philippe PAGES (Mandataire du groupement conjoint composé également d'ECOSIM (38220 LAFFREY) représenté par Madame Mélanie BLANC et d'OSMIE ENVIRONNEMENT (38190 FROGES) représenté par Madame Alix DIDON)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 2 :

Les modifications introduites par le présent avenant concernent un changement de répartition entre les cotraitants suite à la cessation d'activité de la société OSMIE ENVIRONNEMENT représentée par Madame Alix DIDON pour le recensement et suivis des populations d'oiseaux présentes dans la falaise de Céüze.

A ce jour, les paiements réalisés sur ce marché, par cotraitant, sont :

Cotraitants	Part cotraitant en T.T.C.	Montants mandatés	Reste à payer en T.T.C.
ALP'PAGES ENVIRONNEMENT	16 800,00 €uros	12 600,00 €uros	4 200,00 €uros
ECOSIM	11 760,00 €uros	8 820,00 €uros	2 940,00 €uros
OSMIS ENVIRONNEMENT	5 040,00 €uros	3 150,00 €uros	1 890,00 €uros
Montant total	**33 600,00 €uros**	**24 570,00 €uros**	**9 030,00 €uros**

La nouvelle répartition, jusqu'au terme du marché, soit le 31 décembre 2025, s'établit comme suit :

Cotraitants	Part cotraitants en T.T.C.	Reste à payer en T.T.C.
ALP'PAGES ENVIRONNEMENT	18 690,00 €uros	6 090,00 €uros
ECOSIM	11 760,00 €uros	2 94,00 €uros
OSMIE ENVIRONNEMENT	3 150,00 €uros	0,00 €uros
Montant total	**33 600,00 €uros**	**9 030,00 €uros**

Le reste sans changement.

Article 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur de l'Assainissement sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 10 mars 2025

Le Vice-président

Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 13/03/2025
Publié ou notifié le : 13/03/2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2025_03_23**
Objet :	**Marché n° 2021M21025 - Inventaire ornithologique sur le site d'escalade naturel de Céüze - Titulaire : groupement ALP'PAGES ENVIRONNEMENT (38920**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-10 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20250310-D2025_03_23-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20250310-D2025_03_23-AI-1-1_0.xml	text/xml	992 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3958.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20250310-D2025_03_23-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	59.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 mars 2025 à 14h54min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 mars 2025 à 14h56min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 mars 2025 à 14h56min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 mars 2025 à 14h57min39s	Reçu par le MI le 2025-03-13